Ville de BIACHE-SAINT-VAAST

LA REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : MODE D'EMPLOI POUR L'ECOLE PRIMAIRE

A PROPOS DU VOCABULAIRE

TAP : Temps d'Activités Périscolaires. C'est le temps qui encadre les activités de 16H15 à 17H30. Ils sont gratuits et non obligatoires pour 20152016 à Biache-St-Vaast.

NAP : Nouvelles Activités Périscolaires. Ce sont les activités culturelles et artistiques, numériques, d'écocitoyenneté et de santé, sportives, de langue, éducatives proposées par la commune. Leur but est un éveil et un épanouissement de l'enfant qui devrait se répercuter sur ses apprentissages scolaires.

HORAIRES D'ECOLE :

Lundi, Mardi, Jeudi et Vendredi

de 9H00 à 12H00

et

de 14H00 à 16H15

Le mercredi

de 9H00 à 12H00

HORAIRES DES TAP:

Lundi et Vendredi

de 16H15 à 17H30

(goûter de 16H15 à 16H25)

HORAIRES DE GARDERIE

Lundi, Vendredi

De 7H à 9H et de 17H 30 à 18H30

Mardi et Jeudi

De 7H à 9H et de 16H15 à 18H30

Service de cantine

de 12H00 à 14H00

Le mercredi de 7H à 9H et de 14H à 18H30 (cantine assurée le midi)

FONCTIONNEMENT DES TAP

L'inscription se fait au trimestre renouvelable tacitement. Un dossier vous est alors remis et vous devez le compléter. Celui-ci comprend :

- le règlement des TAP à signer
- une autorisation de sortie (seul) et une fiche d'habilitation des personnes autorisées à reprendre l'enfant
- un droit à l'image
- le certificat médical de pratique sportive et l'attestation des vaccinations à jour
- la demande d'assurance de responsabilité civile

Merci de veiller à respecter les horaires : présence à 17H30 à la grille d'école (seul lieu de sortie).

Pas de garderie pendant les TAP. Celle-ci débute à 17H30 (sauf les mardis et jeudis à 16H15).

De 16H15 à 16H25, les enfants des TAP pourront goûter et aller aux toilettes avant leurs activités de 16H30 à 17H30.

Choix des activités en primaire.

L'enfant qui s'inscrit aux TAP doit cocher 5 thématiques (parmi les 7 proposées). Dans certainesthématiques, il vous sera demandé de choisir **2 activités au maximum** afin de cibler au mieux les préférences de l'enfant.

Selon le choix, l'enfant sera réparti dans un groupe proche de son âge et de son centre d'intérêt pour une période et changera chaque période (5 sur l'année).

Un carnet de bord de l'année lui sera remis dès la rentrée pour résumer les activités et périodes.

Nom de l'enfant : _____ Age (classe) : _____

☐1 = SPORT ET JEUX COLLECTIFS

☐2 = ACTIVITES MUSICALES, ARTISTIQUES ET CREATIVES

☐ *Peinture et dessin* ☐ *Couture/canevas* ☐ *Musique* ☐ *Objets créatifs* ☐ *autres*

☐3 = AIDE AUX DEVOIRS ET CITOYENNETE

☐ *tri et développement durable* ☐ *sécurité* ☐ *écocitoyenneté*

☐4= INFORMATIQUE ET TRAVAIL NUMERIQUE

☐ *logiciels de lecture* ☐ *logiciels de mathématiques* ☐ *production d'écrits* ☐ *autres*

☐ 5 = JEUX DE LECTURE, DE ROLES (CP et CE1) et THEATRE (CE2 à CM2)

☐ *jeux de lecture et d'expression* ☐ *théâtre (12 séances)*

☐6 =EDUCATIF

☐ *jeux de lettres et de mots* ☐ *jeux de société* ☐ *puzzles et constructions* ☐ *autres*

☐7 = ANGLAIS ET DECOUVERTE DU MONDE

☐ *anglais* ☐ *découverte du monde*

DATES A RETENIR POUR LES TAP (primaire)

10 juin au 24 août : inscriptions pour les TAP 2015-2016. Le dossier sera remis en famille et disponible en mairie.

Il sera à rendre en mairie ou à K.Comble.

25 JUIN : FIN DES TAP (et goûter aux enfants).

La garderie est assurée pour les enfants inscrits du 26 juin au 3 juillet.

1er septembre au 17 décembre 2015 : périodes 1 et 2 des NAP (changement des activités après les vacances de Toussaint).

7 septembre 2015 : carnet de bord des enfants pour l'année de TAP

Les NAP se dérouleront les lundis et vendredis de 16H15 à 17H30.

Octobre 2015 : COPIL 1

1er au 17 décembre 2015 : inscriptions ou désinscriptions pour les TAP (2ème trimestre) et enquête de satisfaction.

Décembre 2015 : COPIL 2 et expo TAP

Janvier à avril 2016 : Périodes 3 et 4 des NAP. Les activités changeront après les vacances de février et auront changé à partir de décembre.

Mars 2016 : COPIL 3

21 au 31 mars 2016 : inscriptions ou désinscriptions pour les TAP (3ème trimestre).